

Masque obligatoire  
dans les  
**DECHETERIES**  
communautaires



Nous vous informons qu'à partir du lundi 10 août 2020, le port du masque sera rendu obligatoire sur toutes les déchèteries communautaires pour toutes les personnes de plus de onze ans.

Les usagers seront donc invités à se munir d'un masque pour déposer en déchèterie.

Le cas échéant, l'agent de déchèterie rappellera l'obligation de port du masque, mais autorisera l'utilisateur à déposer.

Cette mesure de précaution sanitaire vise à lutter contre la pandémie de Covid-19 (Décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 « prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé »).